

Rapport du Président

Commission permanente lundi 19 février 2024 N° CP-2024-1-15-5 N° applicatif 8505

15 ème Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2024 AUX COLLÈGES PUBLICS ALSACIENS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DIVERS

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a la charge des collèges publics. A ce titre, elle verse pour les dépenses de fonctionnement une dotation globale de fonctionnement (DGF) annuelle. En complément, elle a décidé de mettre en place, à partir de 2023, une dotation d'investissement, permettant le remplacement de mobilier, matériels et équipements. Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement au collège public Lucien Herr d'Altkirch, pour un montant total de 30 600 €.

Subventions d'investissement pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et matériels par les collèges publics d'Alsace :

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics d'Alsace acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement de l'établissement (ex. auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...).

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace leur attribue des subventions d'investissement.

Il vous est proposé d'attribuer au collège public Lucien Herr d'Altkirch une subvention d'investissement, pour l'acquisition urgente d'une tondeuse avec lames à neige à hauteur de 30 600 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

 D'attribuer au collège public Lucien Herr d'Altkirch, une subvention d'investissement pour l'acquisition urgente d'une tondeuse avec lames à neige pour un montant de 30 600 €.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P202	O001	P202E14	T84	(1083) 204-20431-221	30 600 €
TOTAL					30 600 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer.